

La lutte contre l'érosion des sols : un enjeu majeur pour le département



Promouvoir les pratiques de lutte contre l'érosion

La Chambre d'agriculture Gers a pris à bras le corps la question de l'agriculture de conservation, ou plus généralement de l'agro-écologie. Ce domaine d'expertise trouve toute sa place dans la recherche de solutions pour lutter contre l'érosion des sols. Dans le prolongement des dynamiques engagées sur le territoire du PAT Gimone, avec de nombreux partenaires techniques, nous intervenons plus particulièrement sur la communauté de commune « Bastides de Lomagne ». Les conseillers de la chambre d'agriculture proposent des animations collectives et des diagnostics individuels qui aident à la construction de solutions personnalisées. Cette expérience qui semble prometteuse a vocation à s'étendre à d'autres territoires.

Les journées techniques organisées par nos services, en mobilisant les experts et en présentant les matériels les plus adaptés, permettent aussi à chacun d'entre nous de prendre connaissance des dernières nouveautés technologiques et des résultats des expérimentations.

Au-delà du respect des exigences réglementaires en matière de couverts d'intercultures, parfois dénuées de sens pour les agriculteurs en raison d'un cahier des charges très administratif, nous souhaitons promouvoir des pratiques qui s'inscrivent dans les projets agronomiques adaptés à chaque contexte individuel.

Dans ce contexte d'accélération en fréquence des événements climatiques extrêmes, la couverture des sols est un bon levier pour tamponner ces effets au-delà du seul enjeu du stockage de carbone dans nos sols. Rappelons-le, l'agriculture est un des rares secteurs avec la forêt à compenser nos émissions de CO2 grâce à l'adoption de pratiques plus vertueuses.

Alain De Scorraïlle - Elu référent grandes cultures

Dans notre département et plus largement à l'échelle Occitanie, l'érosion se distribue en 2 types distincts :

- **L'érosion hydrique**, spectaculaire et facile à visualiser c'est celle qui a le plus de conséquences sur la pollution des cours d'eau (matières en suspension, polluants). Suite à un défaut d'infiltration l'eau s'écoule sur la parcelle et arrache les particules du sol, formant ainsi de grandes rigoles d'érosion. Dans ce cas la terre est définitivement perdue pour l'agriculteur.
- **L'érosion aratoire**, moins

spectaculaire mais tout aussi importante car c'est principalement ce phénomène qui est responsable de l'apparition de zones blanches ou de la diminution du sommet des coteaux. Le phénomène provoquant ce type d'érosion est largement dû au travail du sol (en particulier le labour qui à l'action déplaçant le plus grand volume de terre) dans le sens montée/descente de la pente. En fragilisant la structure naturelle de certaines zones de la parcelle, l'érosion aratoire peut également être précurseur des phénomènes d'érosion hydrique.



Nos actions de lutte contre l'érosion

Dans le cadre de la lutte contre l'érosion qui est un enjeu majeur pour notre département, diverses actions ont été menées (journées techniques, réunions d'informations, formations, diagnostics et conseils individuels) pour amener à :

- D'une part, prendre conscience de l'importance de la problématique érosion sur notre territoire (enjeux agronomiques, financiers et environnementaux)
- D'autre part, mettre en avant les solutions déjà mises en œuvre par certains agriculteurs ou des solutions plus innovantes pour lutter contre ce phénomène d'érosion des sols.

Afin de dresser un état des lieux de la sensibilité à l'érosion hydrique du département, une étude réalisée en 2003 dans le cadre du programme « Inventaire, Gestion et Conservation des Sols » Midi-Pyrénées a permis de cartographier cette sensibilité à l'érosion hydrique.

L'étude croise quatre facteurs pondérés de manière égale : occurrence des « sols nus », l'indice de battance des sols, le pourcentage de pente et la taille du parcellaire.

Il en résulte que 10 % de la surface départementale est considérée comme à « risque très élevé » et 30 % de la surface départementale est à risque. Il faut quand même noter que cette répartition n'est pas homogène et que par conséquent certains territoires sont davantage concernés (sables fauves de l'Armagnac, premières terrasses et rives gauches de rivières portant les sols de brousses, coteaux de l'Est du département).

Toutefois, cette étude ne dresse qu'un portrait partiel du phénomène et certaines limites méritent d'être soulignées :

- Le travail réalisé à l'échelle départementale ne permet pas d'avoir une vision précise à l'échelle des bassins versants : seul un travail réalisé directement sur le terrain ou une cartographie plus précise permet de se rendre compte des dynamiques réelles à cette échelle
- Il ne s'agit ici que de mesurer un « aléa » c'est-à-dire un risque potentiel. Il est évident que les mesures agronomiques et paysagères ont un réel impact

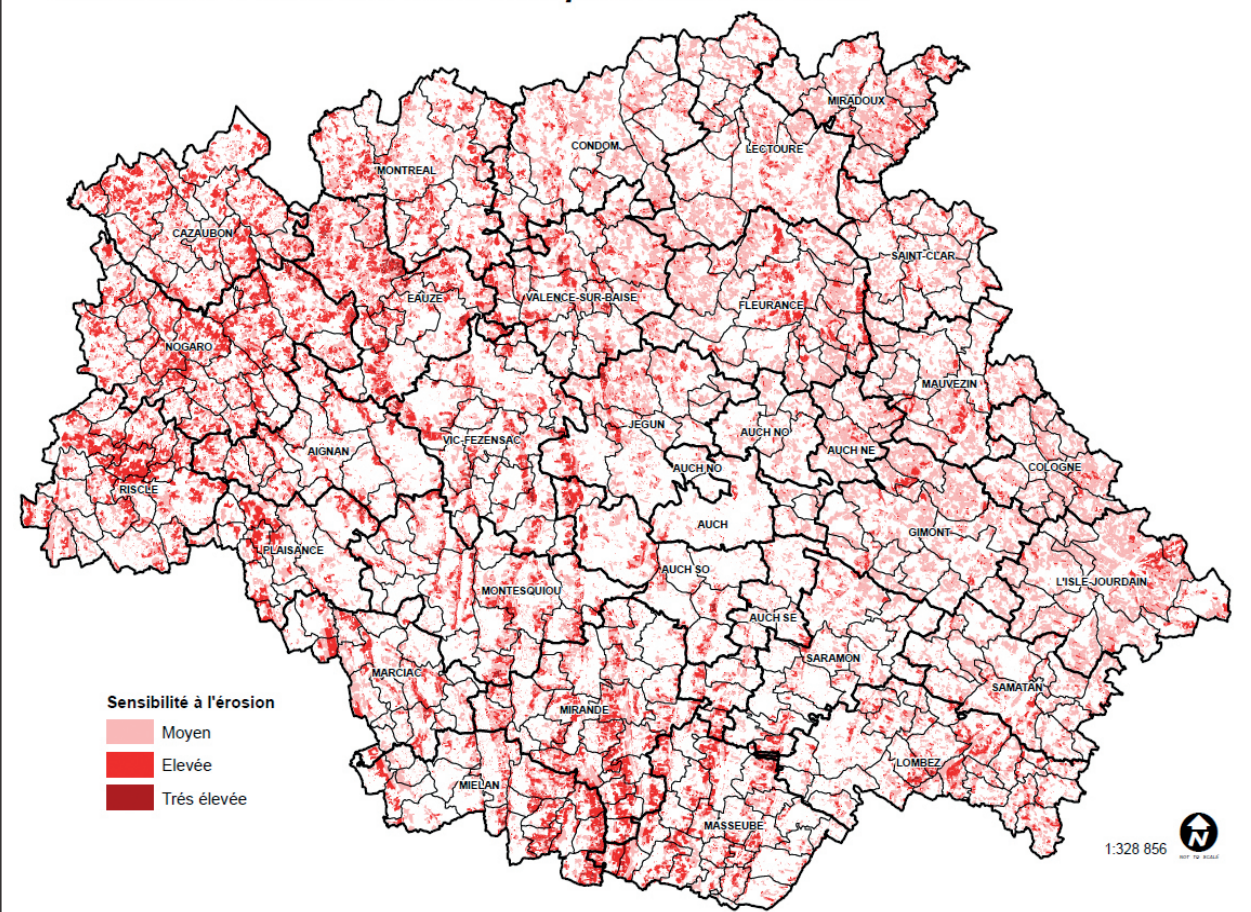
sur l'occurrence des phénomènes érosifs à l'échelle des parcelles (travail du sol et état de surface, taux de matière organique en surface, éléments

paysagers, compactation des sols, mise en place de couverts...).

Ces éléments ne se mesurent que sur le terrain.

Enfin, rappelons-le, à l'échelle nationale le département du Gers est un des départements ayant le plus fort aléa d'érosion des sols.

Sensibilité à l'érosion dans le département du Gers



La lutte contre l'érosion des sols : un enjeu majeur pour le département

Plan d'Action Territorial (PAT) Gimone II

Classé en captage Grenelle, le captage de Beaumont de Lomagne a fait l'objet d'un plan d'action volontaire de reconquête de la qualité des eaux de 2009 à 2012. Dans la dynamique de ce plan d'action, les structures impliquées sur le territoire (organismes agricoles, collectivités...) ont élaboré un nouveau plan d'action 2016 - 2020.

Le Syndicat des Eaux de Beaumont de Lomagne a délégué l'animation du PAT Gimone II aux Chambres d'agriculture du Gers et du Tarn-et-Garonne. Coop de France Midi-Pyrénées est associé à l'animation sur le volet agricole.

- Chiffres clés :
- Il possède une superficie de 38 922 hectares
 - Les 2/3 de la superficie sont situés dans le département du Gers
 - 775 exploitations sont concernées dont 638 sur un zonage prioritaire défini.

L'objectif du PAT est de limiter la pollution de l'eau par les nitrates, les produits phytosanitaires et les matières en suspension (ruissellement et érosion des terres).

Différentes solutions sont ainsi définies pour répondre à ces enjeux :

- L'optimisation des pratiques agricoles (successions culturales, fertilisation, phytos, couverts végétaux, techniques de travail du sol),
- la conversion à l'agriculture biologique,
- l'agroforesterie
- le développement du maillage de zones tampons
- la préservation des prairies inondables.



Formation animée par Jean-Paul Gabard autour de la connaissance des sols. Savoir observer pour comprendre les atouts de son sol et les actions à mener sont des éléments indispensables pour réussir ses cultures.

Appui réglementaire autour de la directive nitrates

La directive nitrates est un texte européen qui demande à chaque état membre de l'Union Européenne de mettre en place des plans d'action pour lutter contre les pollutions des eaux par les nitrates.

Dans notre département, des me-

Des actions collectives menées dans le cadre de la lutte contre l'érosion



Journée technique animée par la Chambre d'agriculture du Gers et la Chambre d'agriculture du Tarn et Garonne et l'Association Campagnes Vivantes 82. Test bêche, témoignages d'agriculteurs autour des couverts et aménagements parcellaires étaient les principaux sujets de discussion.



Journée technique animée par GersyCoop autour des différentes techniques de semis de couverts : légumineuses semé dans un blé, couverts estivaux ou couvert d'automne.



Démonstration de différents matériels permettant la restructuration des sols sans retournement. Les intérêts sont multiples : conservation des horizons et de la matière organique en surface, ameublissement en profondeur, lutte mécanique contre les vivaces.



Journée technique animée par GersyCoop pour présenter une vitrine de couverts végétaux en sols argilo-calcaires et différents outils de destruction.

sures sont applicables dans la zone vulnérable.

La Chambre d'agriculture du Gers vous propose des outils et des accompagnements disponibles sur notre site Internet pour répondre à l'exigence de couverture des sols en

période à risque de lixiviation des nitrates :

- Arbre de décision pour se retrouver dans les exigences réglementaires de couverture des sols
- Fichier de calcul pour connaître les surfaces d'interculture à couvrir

Investir pour réduire l'érosion des sols : au service de bénéfices partagés durables

En 2018 suite à des coulées de boues importantes sur la voirie, la communauté de communes Bastides de Lomagne (CCBL) a décidé de prêter main forte aux agriculteurs.

Aujourd'hui, l'érosion du sol est un phénomène qui engendre des dépenses significatives pour la CCBL au niveau du nettoyage de la voirie ainsi que des risques pour la sécurité routière.

Pour les agriculteurs, l'érosion du sol est une perte nette de leur capital sol impliquant un handi-

cap économique sur le moyen et long terme.

La CCBL a donc décidé en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Gers d'aider et d'accompagner les agriculteurs de la zone dans une démarche dynamique afin de réduire le phénomène d'érosion des sols.

- Chiffres clés :
- 67 zones sujettes à des coulées de boue régulières
 - une centaine d'agriculteurs concernés pour un total de 1150 hectares.

Lancement des animations collectives et des diagnostics individuels

Lors du lancement de l'action trois réunions ont été organisées à destination des élus locaux et agriculteurs.

Il s'agissait d'expliquer en quoi l'érosion est un phénomène qui tend à réduire le potentiel de fertilité des parcelles concernées (pertes économiques sur le moyen et long terme) mais génère aussi des pertes économiques à court terme pour l'ensemble des contribuables (curage des routes

et fossés, resemis). Au total une trentaine d'agriculteurs ont pu assister à la présentation du projet et découvrir comment agir sur l'enjeu commun aux collectivités territoriales et aux agriculteurs : l'érosion des sols.

Encore une fois, les actions collectives doivent intervenir en complément de la phase d'accompagnement individuel indispensable à la création de solutions personnalisées.



Journée technique animée par la Chambre d'agriculture du Gers avec l'intervention de Lionel Alletto (Inrae). Implantation de trèfles dans le blé, fonctionnement hydrique du sol et impact des pratiques sur les différentes composantes de la fertilité du sol (physique, chimique et biologique) étaient au centre des discussions ce matin.

Contact : Chambre d'agriculture du Gers - Pôle Innovation et Systèmes de Production Tél. 05.62.61.77.54

